

## PROCÈS VERBAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

#### DATE

Mardi 27 juin 2023

Province de Québec  
Comté de Richelieu  
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy  
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy tenue le mardi 27 juin 2023, à compter de 19 heures, au Centre administratif du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy situé au 41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy, à laquelle sont présents les administrateurs suivants :

M<sup>me</sup> Patricia Gagné, membre parent  
M<sup>me</sup> Marilyn Meynieu, membre parent  
M. Hugo St-Amand, membre parent et président  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Beaudoin, membre de la communauté  
M<sup>me</sup> Delphine Salvail, membre de la communauté  
M<sup>me</sup> Anabelle Dubé-Laforest, membre de la communauté  
M. Michel De Oliveira, membre de la communauté  
M<sup>me</sup> Natalie Massicotte, membre du personnel  
M<sup>me</sup> Martine Rondeau, membre du personnel  
M<sup>me</sup> Audrey Morin, membre du personnel  
M<sup>me</sup> Annie Lalancette, membre du personnel

ainsi que :

M. Christian Lacourse,  
directeur général personnel d'encadrement sans droit de vote

et M. Ralph J. Beaulieu,  
directeur des Services des ressources matérielles, du transport et de l'informatique

M<sup>me</sup> Laurence Cournoyer,  
directrice des Services du secrétariat général et des communications

M<sup>me</sup> Stéphanie Fréchette,  
directrice des Services des ressources financières

M. Marc Vigneault,  
directeur des Services des ressources humaines

alors que :

M<sup>me</sup> Geneviève Péloquin, membre parent;  
M. Mathieu Brochu, membre de la communauté;  
M. Jonathan Charbonneau, membre du personnel, ont motivé leur absence.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

À 19h01, le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M<sup>me</sup> Delphine Salvail que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

CA.23-06-4202

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 31 janvier 2023;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 21 mars 2023;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 24 avril 2023;
6. Suites aux procès-verbaux;
7. Rapport du Comité de parents;
8. Rapport de la représentante du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy;
9. Informations du président du conseil d'administration;
10. Informations et recommandations des comités et instances du conseil d'administration et du directeur général :
  - a) Comité de gouvernance et d'éthique;
  - b) Comité de vérification;
  - c) Comité des ressources humaines;
  - d) Comité consultatif de transport;
11. CEPRE – compte rendu des rencontres;
12. Parole aux élèves;
13. Période de questions du public;
14. Assermentation d'un nouveau membre;
15. Confirmation - Entente administrative locale d'adhésion aux modalités communes d'offre de services d'apprentissage du français dans le cadre de francisation Québec (MIFI);
16. Changement de nom d'établissement - École Yamaska;
17. Cadre d'organisation scolaire 2023-2024 – version amendée;
18. Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 - adoption ;
19. Politique drogue, alcool et jeux de hasard - adoption;
20. Recommandation du Comité de répartition des ressources - adoption;
21. Budget initial 2023-2024 - adoption;
22. Calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024;
23. Résumé annuel des plaintes;
24. Signature du recensement des opérations entre apparentées;
25. Tarification de la surveillance du midi 2023-2024;
26. Tarification du transport du midi 2023-2024;
27. Rapports de la direction générale :
  - a) Décision(s) prise(s) par le dirigeant de l'organisme;
  - b) Décision(s) prise(s) par la direction générale;
28. Varia;
29. Levée de la séance.

Adopté unanimement

Adoption du  
procès-verbal de  
la séance  
ordinaire du  
conseil  
d'administration  
du Centre de  
services scolaire  
de Sorel-Tracy du  
31 janvier 2023  
CA.23-06-4203

Considérant que ce procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil  
d'administration dans les délais prescrits par la *Loi sur  
l'instruction publique*;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Patricia Gagné que le procès-verbal de la séance  
ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de  
Sorel-Tracy du 31 janvier 2023 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Adoption du  
procès-verbal de  
la séance  
extraordinaire du  
conseil  
d'administration  
du Centre de  
services scolaire  
de Sorel-Tracy du  
21 mars 2023  
CA.23-06-4204

Considérant que ce procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil  
d'administration dans les délais prescrits par la *Loi sur  
l'instruction publique*;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Patricia Gagné que le procès-verbal de la séance  
extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services  
scolaire de Sorel-Tracy du 21 mars 2023 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Adoption du  
procès-verbal de  
la séance  
extraordinaire du  
conseil  
d'administration  
du Centre de  
services scolaire  
de Sorel-Tracy du  
24 avril 2023  
CA.23-06-4205

Considérant que ce procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil  
d'administration dans les délais prescrits par la *Loi sur  
l'instruction publique*;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Patricia Gagné que le procès-verbal de la séance  
extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services  
scolaire de Sorel-Tracy du 24 avril 2023 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Suites aux procès-  
verbaux

Période de questions quant aux suites données aux procès-verbaux de  
la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services  
scolaire de Sorel-Tracy du 31 janvier 2023, de la séance extraordinaire  
du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-  
Tracy du 21 mars 2023 et de la séance extraordinaire du conseil  
d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du  
24 avril 2023.

Rapport du  
Comité de parents

M. Hugo St-Amand, président du Comité de parents, fait un résumé de  
la dernière rencontre du Comité de parents tenue le 14 juin 2023 :

- Cadre d'organisation scolaire 2023-2024 ;
- Dossier des orthopédagogues ;
- Structure et réorganisation des écoles secondaires ;
- Précisions des orientations et fonctions du Comité de  
parents pour les prochaines années ;
- Madame Rondeau et Monsieur Lacourse étaient présents et ont  
bien répondu à toutes les questions ;

Rapport de la représentante du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy

M<sup>me</sup> Marie-Claude Beaudoin, représentante du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy, informe les membres du conseil d'administration de la dernière rencontre du conseil d'administration du Cégep. Elle fait part des principaux sujets qui ont été abordés dans le cadre de cette rencontre :

- Nouveaux programmes sciences de la nature et sciences humaines révisés aux couleurs locales ;
- Possibilité de changement au niveau de la direction générale ;
- Mise à jour de la politique de stage (volet santé et sécurité) ;
- Adoption de la politique sur la santé mentale des étudiants ;
- Avis d'intention – dépôt d'un projet pour la technique policière ;
- Tournoi de golf de la fondation a permis d'amasser 25 000\$ pour les équipes sportives.

Informations du président du conseil d'administration

M. Hugo St-Amand, président du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, donne de l'information sur divers sujets reliés à ses fonctions.

Il remercie les membres pour leur implication au sein du Conseil d'administration mais également au sein des différents comités.

Il précise terminer son mandat sur une bonne note, note qu'une culture d'amélioration continue s'est installée, et qu'une transformation de l'organisation se fait sentir. Il encourage les membres à s'impliquer et est enthousiasme pour le futur du Centre de services scolaire.

M. Christian Lacourse adresse un mot afin de souligner la dernière séance de M. St-Amand. Il souligne la bonne collaboration avec ce dernier tout au long de son mandat.

Informations et recommandations des comités et instances du conseil d'administration et du directeur général

a) *Comité de gouvernance et d'éthique;*

La présidente du Comité donne de l'information sur les rencontres tenues depuis la dernière séance du conseil d'administration (CA). Elle transmet et explique les recommandations émises par le Comité :

- Rencontre tenue le 30 mai 2023;
- Retour sur le formulaire d'évaluation du conseil d'administration. Elle invite les membres à le compléter le moment venu;
- Étude des évaluations du CA : projet d'améliorer l'accueil et l'orientation des nouveaux membres, que chacun connaisse son rôle et l'assume pleinement, rattacher les décisions avec le *Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)*;
- Retour sur le sondage de la compréhension et des besoins sur le *Règlement concernant l'éthique et la déontologie des administrateurs*;
- Retour sur la vigie à faire pour la formation obligatoire (CA et CÉ);
- Discussions sur les futurs postes vacants au sein du CA;

b) *Comité de vérification;*

La présidente du Comité donne de l'information sur les rencontres tenues depuis la dernière séance du conseil d'administration. Elle transmet et explique les recommandations émises par le Comité :

- Rencontre tenue le 27 juin 2023;
- Recommandation d'adopter le budget initial 2023-2024, tel que présenté par la directrice du Services des ressources financières;

c) *Comité des ressources humaines;*

Le président du Comité donne de l'information sur les rencontres tenues depuis la dernière séance du conseil d'administration. Il transmet et explique les recommandations émises par le Comité :

- Recrutement, activités au niveau de la dotation;
- Référentiel des directions d'établissement;
- Révision du formulaire d'évaluation des cadres;
- Le comité d'évaluation de la direction générale s'est retiré pour discuter à huis clos;
- Évaluation positive de la direction générale : résumé de son évaluation;

e) *Comité consultatif de transport;*

Considérant l'absence de la présidence de ce Comité, le directeur général donne de l'information sur la rencontre tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration. Il transmet et explique les recommandations émises par le Comité :

- Rencontre tenue le 25 avril 2023;
- Négociations avec les transporteurs;
- Nouvelle tarification du transport du midi;
- Étude afin de rendre le plus sécuritaire possible les trajets, en collaboration avec les municipalités et la Sûreté du Québec;

CEPRE – compte  
rendu des  
rencontres

Le directeur général et la directrice des Services éducatifs donnent de l'information sur la rencontre du Comité d'engagement vers la réussite des élèves (CEPRE) tenue le 25 mai 2023.

Ils transmettent et expliquent les recommandations émises par le Comité :

- Bilan des travaux annuels, davantage orientés vers le prochain PEVR;
- Travaux pour l'an prochain : plan de mise en œuvre du PEVR et accompagnement au niveau de projets éducatifs;

Aucune question ni commentaire.

Parole aux élèves

Période réservée aux interventions des élèves du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Aucune intervention.

Période de questions du public

Période de questions réservée aux interventions du public.

Malgré la présence de membres du public, il n'y a aucune intervention ni question.

Assermentation d'un nouveau membre

En vertu de l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, la secrétaire générale, Me Laurence Cournoyer, procède à l'assermentation d'un nouveau membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, soit M<sup>me</sup> Ariane Cournoyer, représentant le membre du personnel enseignant.

Confirmation - Entente administrative locale d'adhésion aux modalités communes d'offre de services d'apprentissage du français dans le cadre de francisation Québec. (MIFI) (Confirmation de la résolution CA.23-06-4201)

ATTENDU QUE l'entente administrative locale d'adhésion aux modalités communes d'offre de services d'apprentissage du français dans le cadre de FQ, entre le MIFI et les CSS ou CS, doit être paraphée afin de permettre le référencement des élèves par le MIFI dès le 1<sup>er</sup> juin 2023;

ATTENDU QU'en date du 30 mai 2023, les membres du Conseil d'administration ont autorisé, par courriel, la signature de cette entente par la direction générale, cette autorisation portant le numéro de résolution CA.23-05-4201;

SUR LA PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Geneviève Péloquin

APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Martine Rondeau

IL EST RÉSOLU :

- d'autoriser M. Christian Lacourse, directeur général, à signer l'entente au nom du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy et ce, rétroactivement au 30 mai 2023.

Adopté unanimement

Changement de nom d'établissement - École Yamaska

CA.23-06-4206

CONSIDÉRANT l'agrandissement de l'École Intégrée d'Yamaska, pavillon Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement a permis de procéder au déménagement des élèves de l'École Intégrée d'Yamaska, pavillon Saint-Gabriel, vers le pavillon Notre-Dame, de sorte que tous les élèves se retrouvent maintenant dans un seul bâtiment;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'établissement de l'École Intégrée d'Yamaska, recommandant le changement de nom de l'École pour le nom suivant : École Yamaska;

CONSIDÉRANT que l'école a procédé aux vérifications d'usage conformément à la procédure du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy pour remplacer le nom de l'école;

CONSIDÉRANT qu'un changement de nom constitue un amendement à l'acte d'établissement de cette école en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'avis du Comité de parents;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel De Oliveira

- d'autoriser le changement de nom de l'École Intégrée d'Yamaska pour celui de l'École Yamaska

Adopté unanimement

Cadre  
d'organisation  
scolaire 2023-2024  
– version  
amendée  
CA.23-06-4207

La directrice des Services éducatifs remet un document détaillé relatif à l'organisation scolaire 2023-2024 – version amendée, tel que précédemment déposé.

Considérant les changements apportés à cette version amendée en lien avec le changement de nom de l'école Intégrée d'Yamaska pour l'école Yamaska conformément à la demande du conseil d'établissement de cet établissement.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Anabelle Dubé-Laforest d'adopter le cadre d'organisation scolaire 2023-2024 amendé.

Adopté unanimement

Plan  
d'engagement  
vers la réussite  
2023-2027 :  
adoption  
CA.23-06-4208

Explications par la directrice des Services éducatifs de la proposition du prochain PEVR :

- Travaux qui se sont échelonnés sur plusieurs rencontres;
- Doit s'arrimer avec la planification stratégique ministérielle;
- Présentation de la grille d'analyse de la conformité du PEVR;
- Présentation du slogan, de la mission, des valeurs, du préambule, des faits saillants, du portrait, du tableau synoptique et de la déclaration de services;
- Présentation en détail du tableau synoptique, des orientations, des objectifs, cibles et indicateurs. Explications de chacun d'eux;

M<sup>me</sup> Martine. Rondeau et M. Christian Lacourse répondent aux questions des membres à cet égard, notamment quant aux moyens qui seront contenus dans le plan de mise en œuvre et dans les projets éducatifs des établissements.

ATTENDU QUE le plan stratégique 2018-2023 prend fin le 30 juin 2023;

ATTENDU QUE les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, article 209.1, précise que « chaque Centre de services scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3 »;

ATTENDU QUE le plan d'engagement vers la réussite couvre les années 2023-2027 et répond aux exigences fixées par la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le plan d'engagement vers la réussite s'harmonise avec la Politique sur la réussite éducative, *Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire a réalisé un sondage auprès des membres du personnel, des élèves, de la population et des partenaires afin de faire état des perceptions, attentes et préoccupations du milieu;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire a consulté le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves;

ATTENDU QUE le Comité de parents et le Comité consultatif de gestion ont pu faire des recommandations telles que le prévoit l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a été consulté et informé tout au long de la démarche d'élaboration du plan d'engagement vers la réussite;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marilyn Meynieu :

- d'adopter le plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 tel que présenté par le directeur général et la directrice des Services éducatifs et versé au dossier de la présente séance.

Adopté unanimement

Politique drogue,  
alcool et jeux de  
hasard

Le directeur du Service des ressources humaines présente les grandes lignes de la Politique drogue, alcool et jeux de hasard. Il explique les consultations effectuées. Il répond aux questions des membres.

CA.23-06-4209

Considérant que le Centre de services scolaire est dans l'obligation de se doter d'une règle sur le cannabis dans ses écoles et ses centres suite à l'adoption de la *Loi sur le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances* ;

Considérant que le Centre de service offre des services à des élèves mineurs;

Considérant qu'aucune politique n'est en vigueur en ce moment à cet égard;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Delphine Salvail d'adopter la Politique sur la drogue, alcool et jeux de hasard et qu'elle soit en application dès son adoption.

Adopté unanimement



Recommandation  
du Comité de  
répartition des  
ressources –  
adoption

CA.23-06-4210

La directrice du Service des ressources financières fait un résumé des dernières rencontres du Comité de répartition des ressources :

- Recommandation d'adopter le budget initial 2023-2024, tel que présenté;
- Recommandation que les surplus des établissements restent au Centre de services scolaire afin de préserver les principes de saine gestion et d'avoir les sommes pour pallier les imprévus. Cependant, les établissements pourront présenter des projets particuliers au CRR;

Elle répond aux questions des membres, notamment quant aux surplus.

Considérant la mise en place du Comité de répartition des ressources du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy selon l'article 193.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les mandats du Comité de répartition des ressources selon l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les recommandations unanimes des membres du Comité de répartition des ressources;

Considérant l'appui unanime du Comité de vérification du Centre de services scolaire;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Natalie Massicotte :

- que les membres du conseil d'administration acceptent la recommandation # 21 du Comité de répartition des ressources telle que présentée par le directeur général et versée au dossier de la présente séance.

Il est proposé par M. Michel De Oliveira

- que les membres du conseil d'administration acceptent la recommandation # 22 du Comité de répartition des ressources telle que présentée par le directeur général et versée au dossier de la présente séance.

Adopté unanimement

Adoption du budget initial 2023-2024

CA.23-06-4211

La directrice du Service des ressources financières présente le budget initial 2023-2024 :

- Population étudiante;
- Résultats prévus;
- Revenus et charges;
- Subvention de fonctionnement;
- Charges – dépenses salariales;
- Allocations d'investissement;
- Allocations décentralisées aux établissements;

**ATTENDU QUE** conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le centre de services scolaire de Sorel-Tracy doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024;

**ATTENDU QUE** ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 220 686 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2022 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains;

**ATTENDU QUE** le produit de la taxe scolaire au montant de 4 666 562 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 19 952 300 \$;
- un nombre de 22 088 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- Le taux de 0,0973 \$ du 100\$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Delphine Salvail :**

- que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 101 468 531 \$ et des dépenses de 102 689 217 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Adopté unanimement

Calendrier des  
séances du conseil  
d'administration  
pour l'année  
scolaire 2023-2024  
CA.23-06-4212

Dates proposées :

- 29 août 2023;
- 24 octobre 2023 (optionnel);
- 5 décembre 2023;
- 30 janvier 2024;
- 26 mars 2024 (optionnel);
- 25 juin 2024;

Considérant que les membres du conseil d'administration ont adopté, par règlement, leurs règles de fonctionnement conformément à l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que ces règles de fonctionnement comprennent le mode de fonctionnement pour l'adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration;

Considérant l'intérêt pour le conseil d'administration de se doter, dans l'intervalle, d'un projet de calendrier des rencontres pour l'année scolaire 2023-2024;

Considérant la proposition de calendrier des rencontres du conseil d'administration faite par le directeur général pour l'année scolaire 2023-2024;

Il est proposé par Monsieur Michel De Oliveira :

- d'adopter le calendrier des rencontres du conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024, tel que présenté par le directeur général et versé au dossier de la présente séance.

Adopté unanimement

Résumé annuel des  
plaintes

La directrice des Services du secrétariat général et des communications fait un résumé des plaintes reçues au cours de la dernière année.

Aucune question ni commentaire.

Signature du  
recensement des  
opérations entre  
apparentées

La directrice des Services des ressources financières donne de l'information concernant le document de recensement des opérations entre apparentées qui doit être signé par chacun des membres du conseil d'administration.

Tarification de la  
surveillance du  
midi 2023-2024

La directrice du Service des ressources financières donne l'information concernant la tarification de la surveillance du midi 2023-2024.

Elle présente le tableau des nouveaux tarifs et fait les liens avec la réglementation en vigueur.

Elle répond aux questions des membres.

Tarification du transport du midi 2023-2024 La directrice des Services des ressources financières donne de l'information sur la tarification du transport du midi dans les écoles pour l'année scolaire 2023-2024.

Elle présente le tableau des nouveaux tarifs et répond aux questions des membres.

Rapports de la direction générale Le directeur général informe les membres du conseil d'administration des pouvoirs de dirigeant de l'organisme et des pouvoirs de direction générale qu'il a exercés conformément aux dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* pour la période comprise entre le 31 janvier 2023 et le 27 juin 2023, dont le tableau résumé et versé au dossier de séance.

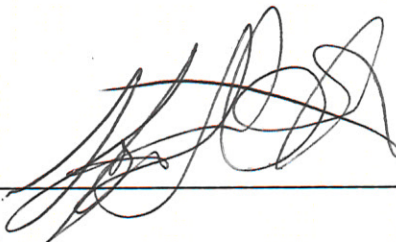
Aucune question ni commentaire.

Varia Période réservée au traitement de sujets d'information supplémentaires.

Levée de la séance CA.23-06-4213 À 21h16, il est proposé par Madame Audrey Morin que la présente assemblée soit levée.

Adopté unanimement

Le président,



La secrétaire,

